

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	0
Absents	9
Total des votes	26

7. Finances locales
7.1 décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze mars deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEROUX, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER, Mme WACRENIER.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s) : M. LEFRANCOIS, M. MARE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER

Absent(s) : Mme GENAR, Mme HAKI Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. VOLLAIS

Procurations : 0

32-2022 Charte d'adhésion au Réseau Micro-folie

Un nouvel espace culturel, la MICRO-FOLIE, est ouvert depuis le mois de novembre 2020 dans l'ancien Palais de Justice de Pont-Audemer.

Cet espace est, principalement, composé d'un musée numérique avec des œuvres issues de musées et établissements partenaires régionaux, nationaux et internationaux.

La MICRO-FOLIE de Pont-Audemer propose, également, une partie atelier créatif *Fablab* avec des imprimantes 3D, une borne de réalité virtuelle avec des documentaires immersifs à 360° et un lieu de convivialité avec un espace ludothèque.

Les MICRO-FOLIES sont portées par le Ministère de la Culture et coordonnées par La Villette à Paris, l'objectif étant de développer toujours plus l'accès à la culture.

Toutes les MICRO-FOLIES se doivent de répondre à trois ambitions : animer les territoires, offrir les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles à tous et favoriser la création.

C'est dans le cadre que la Ville de Pont-Audemer souhaite être accompagnée par le Parc de la Villette à Paris pour bénéficier d'aide et de soutien pour la mise en place de sa MICRO-FOLIE.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU la Charte d'adhésion au réseau Micro-Folie

Considérant que pour bénéficier du réseau MICRO-FOLIE avec la Villette, la Ville de Pont-Audemer doit signer une CHARTE d'ADHESION au RESEAU MICRO FOLIE.

Considérant qu'une contribution forfaitaire annuelle au titre de l'animation du réseau sera réclamée à compter de l'année 2021 (pour information : 1 000 € TTC pour 2021) et qu'elle le sera également à chaque reconduction de l'adhésion initiale

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** les termes de la Charte Micro-Folie
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite charte et tous les documents relatifs à cette adhésion.
- **D'AUTORISER** le règlement du coût de l'adhésion pour l'année 2021 pour l'expertise et le soutien à l'opération du réseau micro-folie pour un montant de 1000 €
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires aux budgets pour les contributions forfaitaires annuelles au titre de l'animation du réseau à chaque reconduction de l'adhésion initiale.

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 mars 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220321-32-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022